



Offre spéciale
PROFITEZ D'UN MOIS GRATUIT
Du 19 mai au 30 juin 2025 inclus

DE QUOI S'AGIT-IL ?

APRIL vous offre 1 mois gratuit sur www.april.fr :

**1 mois offert sur votre cotisation
complémentaire santé ou prévoyance du particulier
pour toute nouvelle souscription en ligne
conclue entre le 19 mai 2025 et le 30 juin 2025 inclus**

Cette réduction sera directement appliquée sur votre appel de cotisation le 1^{er} mois plein suivant la prise d'effet du contrat.

LES PRODUITS CONCERNÉS

● Santé du Particulier

- APRIL Santé Globale +

● Prévoyance du Particulier

- APRIL Hospi +

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour les produits de la gamme « Santé du Particulier », la réduction est accessible aux adhérents qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- exerçant une activité non salariée
- âgés de plus de 58 ans
- exerçant dans la Fonction Publique d'Etat / Hospitalière / Territoriale
- ayant le statut de Frontalier Suisse (c'est-à-dire ayant leur résidence principale en France mais exerçant sur le territoire Suisse)
- exploitants agricoles

Contrats gérés par APRIL Santé Prévoyance, co-conçus et assurés par :
QUATREM, Société du groupe Malakoff Humanis : APRIL Santé Globale +, APRIL Hospi +